RÈGLEMENTS

DROITS ET DEVOIRS

1. Les participants devront respecter le code de la route

2. Le port du casque est obligatoire

3. L'itinéraire est dûment indiqué

4. L'organisation fournit une assistance médicale et technique aux participants pendant le parcours

5. Les participants devront porter clairement visible et tout au long du test, le dossard correspondant qui leur est attribué

6. L'organisation se réserve le droit de modifier ou de décider de toutes éventualités qui ne sont pas incluses dans le règlement

7. En cas d'empêchement d'un membre de la MVPA, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, et le cadeau sera désormais conservé dans les bureaux du club C/Terravella, nº 9. P.B.- AD500, ANDORRE LA VELLA

8. Aucun numéro ne peut être attribué a autre personne ni aucun changement de nom effectué lors de l'inscription